



## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Samedi 15 et dimanche 16 avril**  
Coupe Nouvelle-Aquitaine – 8<sup>e</sup> de Finale  
Féminines R1  
Matches de rattrapage

**Mardi 18 avril**  
Interdistricts U14 G

**Jeudi 20 avril**  
Commission de Discipline

**Vendredi 21 avril**  
Interdistricts U14 F



## SOMMAIRE

Partenaire .....	p. 2
Action Caritati'foot.....	p. 3
Offre d'emploi .....	p. 5
Avis aux clubs.....	p. 7
Avis aux arbitres .....	p. 15
Avis aux éducateurs .....	p. 16
Tirage des Coupes .....	p. 17
PV Commission Sportive .....	p. 21
Informations diverses.....	p. 29

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



## SUBVENTION ANS



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

DISPOSITIF CLUBS  
PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

LE DOSSIER DEVRA ÊTRE DÉPOSÉ

**AU PLUS TARD AVANT LE 30 AVRIL 2023**

SUR LA PLATEFORME LE COMPTE ASSO

- PROMOTION DU SPORT SANTÉ
- DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE
- DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ



## LE DISTRICT RECRUTE

LE DISTRICT RECRUTE UN(E) CONSEILLER(ERE) TECHNIQUE EN  
CHARGE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION DES PRATIQUES  
OFFRE D'EMPLOI PAGES 5 ET 6

## INTERDISTRICTS U14 G

INFORMATIONS ET JOUEURS  
CONVOQUÉS  
PAGES 29 et 30

## INTERDISTRICTS U14 F

INFORMATIONS ET  
JOUEUSES CONVOQUÉES  
PAGES 31 et 32



## PARTENAIRE

# TON TICKET

POUR LE CRÉDIT AGRICOLE

**RÉMUNÉRATION ATTRACTIVE**

**6 MOIS DE FORMATIONS**

**ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE**



TOUTES NOS PLACES DISPONIBLES

[ca-tp.fr/candidature](https://ca-tp.fr/candidature)



CA de la Touraine et du Poitou est membre de la Fédération Française des Caisses d'Épargne et de Crédit (FFCEC) et de la Fédération Française des Caisses d'Épargne et de Crédit (FFCEC). CA de la Touraine et du Poitou est membre de la Fédération Française des Caisses d'Épargne et de Crédit (FFCEC) et de la Fédération Française des Caisses d'Épargne et de Crédit (FFCEC).



DE LA TOURAINE  
ET DU POITOU





## ACTION CARITATI'FOOT



# GRANDE TOMBOLA SOLIDAIRE

AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE



**A GAGNER**

VOITURE ESSENCE, VÉLO ET TROTTINETTE  
ÉLECTRIQUES, SÉJOURS ET BIEN D'AUTRES

**➔ RÉTROCESSION DE 25% POUR LES CLUBS !**



## TOMBOLA SOLIDAIRE

### **IL N'EST PAS TROP TARD POUR COMMANDER VOS TICKETS !**

### **L'ACTION CARITATI'FOOT MENÉE PAR LE DISTRICT A BESOIN DE VOUS !**

A cette occasion, une grande tombola solidaire au profit de plusieurs associations caritatives est organisée. Grâce à vous, de nombreuses personnes et familles vont pouvoir être aidées. Pour participer à cette bonne action, il vous suffit de commander des tickets de tombola auprès du District de la Vienne (2€ le ticket). Plus il y aura de ventes, plus le don aux associations sera important et plus l'aide sera forte !

En contrepartie de votre engagement, une rétrocession de 25% vous sera attribuée. Par exemple, pour la vente de 500 tickets (1000€) vous percevrez 250€. Lors de la remise des tickets nous vous demanderons un chèque de caution de la valeur totale des tickets commandés, qui ne sera pas encaissé (1/3 fin mars, 1/3 fin avril, 1/3 fin mai).

Les tickets sont double chance « une chance au grattage, une chance au tirage ». Le tirage au sort aura lieu le jour de l'évènement le 24 juin, où une voiture essence, un vélo et une trottinette électriques, des séjours et bien d'autres lots seront à gagner.

Pour commander des tickets ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous joindre par téléphone au 05 49 61 17 35 ou par mail :

- [caritatifoot86@gmail.com](mailto:caritatifoot86@gmail.com)
- [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)

**PLUS DE 20 000 TICKETS ONT ÉTÉ VENDUS PAR LES CLUBS ET LES LICENCIÉS. BRAVO !**  
**IL EN RESTE ENCORE 10 000 A VENDRE, SOIT 70 TICKETS PAR CLUB.**

**LES ENFANTS MALADES COMPTENT SUR VOUS !**





## LE DISTRICT RECRUTE



*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

**Le District de la Vienne de Football recrute un (e)  
CONSEILLER(ERE) TECHNIQUE  
EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION DES PRATIQUES (DAP)**

CDI en forfait jour non-cadre - Date souhaitée de prise de fonction : 1<sup>er</sup> juin 2023  
Catégorie C de la CCPAAF (Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football)

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Président du District et l'autorité technique du Directeur Technique Régional, il/elle sera chargé(e) de mettre en place les actions de la F.F.F. qui relèvent du DAP sur le territoire du District de la Vienne de Football.

En page suivante, la fiche du poste.

**Compétences complémentaires appréciées**

Connaissances de la FFF et de ses instances régionales et départementales

\*\*\*\*\*

Lettre de motivation + CV à adresser, **pour le vendredi 21 avril 2023 dernier délai**,  
au District de la Vienne de Football,  
à l'attention de Monsieur le Président  
Soit par mail : [auranga@foot86.fff.fr](mailto:auranga@foot86.fff.fr)  
Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS

Pour les candidatures retenues, les entretiens se dérouleront **le jeudi 27 avril 2023** au siège du District



## FICHE DE POSTE - CTD chargé du Développement et de l'Animation des Pratiques (CTD-DAP)

### DÉVELOPPER - ACCUEILLIR - ANIMER

#### DESCRIPTION DU POSTE

- Le CTD-DAP est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Président de la Ligue ou du Président de District correspondant au territoire d'exercice
- Développer et animer des pratiques «jeunes» du football de base (U6 - U19).
- Développer la pratique féminine.
- Participer aux formations d'éducateurs.
- Accompagner les projets clubs et suivi des labels.
- Visiter et conseiller les clubs.

#### MISSIONS

- Participer aux réunions de coordination de l'Équipe Technique Régionale.
- Participer à l'organisation de l'ensemble des calendriers jeunes et nouvelles pratiques (Futsal, Beach Soccer, Loisirs) au niveau du département ou du secteur géographique.
- Organiser, mettre en place et suivre les différentes pratiques et compétitions sur son territoire.
- Participer à la promotion des nouvelles pratiques (Futsal, Beach Soccer, Foot loisir, Foot urbain, Foot5, Futnet).
- Assurer le développement de la pratique féminine jeune sur son territoire.
- Mettre en place et suivre le label « jeunes » dans son département ou secteur géographique.
- Assurer le développement des écoles féminines.
- Animer le réseau des Responsables «écoles de football» du département ou du secteur géographique.
- Mettre en place et animer les journées événementielles fédérales relevant du football de base U6 - U13.
- Mettre en place et animer les journées événementielles locales pour les autres catégories de jeunes.
- Mettre en place et suivre le Programme Éducatif Fédéral.
- Apporter un soutien pédagogique aux clubs.
- Encadrer des séances correspondant au football de base au sein des clubs et observer les rencontres.
- Encadrer les formations U6 / U7 / CFF1 / CFF2 / Futsal de base.
- Organiser la formation continue des éducateurs du football de base.
- Mettre en place le programme du football en milieu scolaire (à l'école élémentaire).
- Organiser des actions en direction des publics handicapés.
- Participer aux commissions correspondant à l'organisation et l'animation du football de base.
- Observer des rencontres relevant de la pratique du football de base.
- Suivre les effectifs.
- Rédiger des bilans et réaliser des statistiques.
- Conseiller les clubs.

#### PRÉ-REQUIS

- Être titulaire : du DEF, du BEES 2 Football, du DES ou du BEF.

#### COMPÉTENCES MÉTIER

- Expérience d'encadrement du football chez les jeunes.
- Vision globale de l'activité football.
- Compétence en méthodologie de projet.
- Pratique et maîtrise de l'outil informatique.

#### QUALITÉS

- Capacité à convaincre.
- Sens du relationnel.
- Adaptabilité.
- Forte sensibilité terrain.
- Rigueur technique et administrative.





## AVIS AUX CLUBS

### DISPOSITIF CARTON VERT

Dans la continuité du Programme Educatif Fédéral, initié par la FFF et porté par de très nombreux clubs, la Commission Jeunes souhaite se rallier à l'opération « **Carton Vert** » mis en place par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et la déployer dans cette deuxième partie de saison sur l'ensemble des Championnats U17/U18 et U15 à 11 et à 8 (dispositif expérimenté sur toutes les ligues de France).

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

#### PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

##### Mise en place :

**Le club accueillant** est chargé de la mise en place du dispositif.

**2 observateurs neutres** sont désignés pour identifier les joueurs/joueuses auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs/joueuses de l'équipe B, et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

**A l'issue du match** sont désignés le ou les joueurs à récompenser.

**Le motif** de la désignation est annoncé soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres) en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ».

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges :

- Un carton (vert) à cocher
- Un joueur à identifier
- Une valeur à associer

**L'attribution** est d'au maximum 3 cartons verts par match. (2 par les observateurs, 1 par l'arbitre)

**L'attribution d'un carton vert n'est pas obligatoire, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.**

##### Suivi :

Le suivi se fera directement via la Feuille de Match Informatisée (**FMI**), qui permettra l'enregistrement des joueuses/joueurs ayant eu une bonne attitude/un bon geste/un bon comportement lors des rencontres.

Vous pouvez venir retirer les « cartons vert » à l'accueil du District pendant les horaires d'ouverture. Ils sont à remplir au dos et à remettre aux joueurs ayant fait preuve d'une bonne attitude.



## LES VALEURS DU FOOTBALL

P

### PLAISIR

- Privilégier le beau geste ou le beau jeu
- Vivre avec enthousiasme et générosité son match
- Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires

R

### RESPECT

- Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe
- Reconnaître les belles actions de l'adversaire
- Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre

Ê

### ENGAGEMENT

- Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi
- Être un capitaine exemplaire
- Continuer à jouer tout le match, même largement mené

T

### TOLÉRANCE

- Minimiser l'erreur d'un partenaire
- Accepter d'être remplacé
- Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale

S

### SOLIDARITÉ

- Réconforter un coéquipier en difficulté,
- Rester unis dans la défaite,
- Se comporter en remplaçant exemplaire





## TROPHÉES DU DISTRICT

Les clubs ont la possibilité de récompenser leurs dirigeants ou joueurs méritants. À cet effet, les propositions de trophées du District (voir document ci-dessous) doivent parvenir au District par :

- La messagerie officielle ZIMBRA
- Ou par simple courrier

**Pour le vendredi 28 avril 2023, dernier délai.**

### DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT 2022/2023 (joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

N° de licence : ..... Club actuel : .....

**Catégorie :**     joueur (se)                       dirigeant(e)

**Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole** (en précisant les années) :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Motivation de la demande :**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Fait à : ..... le : .....

Signature :

Cachet du club :

*Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.*

**Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le vendredi 28 avril 2023**

La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION CLAIREFONTAINE****FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

Pour récompenser les bénévoles des clubs du département, le District de la Vienne de Football organise, le mercredi 10 mai, une visite du **Centre National du Football à Clairefontaine**.

**Pour pouvoir s'inscrire, le dirigeant doit être licencié au sein du club depuis au moins 3 saisons.**

*Dans un premier temps, le nombre d'inscription se limitera à une personne par club. Cependant, si plusieurs membres de votre club souhaitent s'inscrire, merci de nous l'indiquer, une liste d'attente sera prévue à cet effet.*

Pour cette occasion exceptionnelle, une participation financière de l'ordre de 20€ vous sera demandée (montant débité sur le compte club).

Les demandes de réservations seront traitées dans l'ordre d'arrivée de celles-ci.



Nous vous remercions de nous retourner ce formulaire d'inscription avant le lundi 24 avril prochain.

NOM :

PRÉNOM :

CLUB :

N° DE LICENCE :

LICENCIÉ(E) DIRIGEANT(E) DEPUIS :

N° DE TÉLÉPHONE :





## FORMULAIRE D'INSCRIPTION JOURNÉE DES FÉMININES

### Journée des Féminines

Lundi 8 Mai 2023, stade de la Montée Rouge  
A Châtelleraut

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom du club (ou groupement) : .....

Nom du RESPONSABLE  
(avec N° de téléphone et adresse mail)

.....

Plateaux **U6 – U10F** – Foot à 5

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager : .....

Ou Nombre de joueuses que vous souhaitez inscrire : .....

*Toutes les licenciées sont conviées à cette manifestation.*

*Des équipes seront constituées sur place si nécessaire*

Plateaux **U11 – U13F** – Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager : .....

Plateaux **U14 – U17F** – Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager : .....

Plateaux **Seniors** – Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager : .....

*limité, à ce jour, à une équipe à 8 par équipe Seniors engagée en championnat (à 8 ou à 11))*

Retourner ce document au siège du District ou par la messagerie ZIMBRA  
([district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr))



**AVANT le mercredi 24 Avril 2023**

*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*





## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le vendredi 2 juin 2023 à la salle « Les Mirandes » - 7 rue Marguerite Yourcenar – 86380 SAINT MARTIN LA PALLU.

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h00 / Fin de l'émargement : 18h45

Début de l'Assemblée Générale : 19h00

## VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale. À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à l'Assemblée Générale du vendredi 2 juin 2023 doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle ZIMBRA
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président

**Pour le vendredi 28 avril 2023, dernier délai.**

## CHANGEMENT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE

**La messagerie officielle Zimbra va très prochainement être remplacée par une messagerie Gmail !**

La migration de votre messagerie a pour premier but de solutionner les différents problèmes que vous rencontrez régulièrement ainsi que de mettre à votre disposition d'autres outils.

### Les avantages :

- Pas de blocage de compte suite à de faux positifs
- Possibilité de réinitialiser vous-même votre mot de passe
- Pas de mails non-remis
- Plus d'espace de stockage :
- Google Workspace

La migration sur Gmail est prévue le **lundi 19 juin 2023.**

Pour procéder à la migration, votre messagerie sera inaccessible le jour J. Pas d'inquiétude, les mails reçus durant cette journée vous seront bien remis sur Gmail et vous serez toujours adressable via votre ancienne adresse mail.

Malheureusement, vos contacts de Zimbra ne pourront pas être transférés vers Gmail automatiquement.

## INFORMATIONS LICENCES

**La date limite d'enregistrement des licences est fixée au 30 avril inclus.**

Ainsi, du Foot Animation aux dirigeants, merci de finaliser vos dernières licences avant cette date.

Dans le cadre du fonctionnement de la COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES MUTATIONS, vos futures oppositions entre début juin et le 15 juillet inclus, devront être justifiées, dans le cadre d'une opposition financière, **par une preuve d'envoi adressée au licencié lui rappelant son devoir de cotisation 2022/2023** tout en incluant le possible remboursement supplémentaire des frais d'opposition de 29€.

Ces preuves devront être adressées par courriel ou courrier A/R à vos licenciés **avant la date du 31 Mai 2023.**

**Passée cette date, vos oppositions financières seront irrecevables.**



## PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX ANS – FFF : CAMPAGNE 2023

**La FFF renouvelle cette année son action d'accompagnement du dispositif des « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport (ANS) destiné aux clubs.**

Pour la cinquième année consécutive, la Fédération Française de Football apporte son soutien au dispositif des « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS), dont le volet 2023 est désormais ouvert. Pour cette édition encore, la FFF se voit ainsi confier la gestion de l'enveloppe financière dédiée par l'ANS aux PSF.

L'aide de 2,5 M€ dévolue en 2023 à ce dispositif va permettre d'attribuer des subventions aux actions de développement des clubs en lien avec les priorités actuelles de la FFF :

- La diversification des pratiques.
- Le développement de la pratique féminine.
- Le développement du football loisir.
- La structuration des clubs.
- Le développement du Programme Éducatif Fédéral (PEF).
- La dynamisation de l'arbitrage amateur.

Dans le cadre de ce dispositif 2023, l'ANS et la FFF ont décidé d'accorder une attention particulière aux actions dont l'objectif consiste à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques (en particulier la pratique féminine et la pratique des personnes en situation de handicap), à renforcer la lutte contre les dérives (discriminations, homophobie, radicalisation...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques et sexuelles). Les projets portés par des clubs issus de territoires prioritaires (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, Zones de Revitalisation Rurale) seront également privilégiés.

### Mode d'emploi

- Chaque club peut solliciter une subvention pour 3 actions au maximum, en formalisant un seul et unique dossier par club\*.
- L'aide minimum est de 1 500 € par porteur de projet (1 000 € pour les clubs situés en ZRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR)
- Le montant d'aide pour chaque action subventionnée ne peut pas dépasser 50 % du budget prévisionnel de l'action.
- Pour être financée sur la campagne 2023, l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2023.

**Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 30 avril 2023 sur la plateforme : [Le Compte Asso](#)**

## SAVE THE DATE !

**Mardi 18 avril 2023 =>** Tournoi Interdistricts U14 Garçons à Niort, Stade de la Mineraie.

**Mercredi 19 avril 2023 =>** Module U7 sur les installations de Poitiers ASAC (rue des deux communes, 86000 Poitiers).

**Vendredi 21 avril 2023 =>** Tournoi Interdistricts U14 Filles à Puymoyen.

**Lundi 8 mai 2023 à Châtellerault =>** Journée des féminines U6 à Séniors (*toutes les autres manifestations ne seront pas homologuées par le District*).  
Le formulaire d'inscription est disponible en page 11.

**Mercredi 10 mai 2023 =>** Déplacement à Clairefontaine pour les dirigeants de clubs.



## INCOMPATIBILITÉ TABLETTE ET FMI

L'application actuelle « Feuille de match Informatisée » disponible sur le Play Store n'est plus compatible avec les tablettes Android à partir de la version 10. Une nouvelle version de l'application, compatible avec tout appareil, devrait voir le jour d'ici quelques temps.

Il est donc conseillé aux clubs de ne pas renouveler les tablettes pour le moment.

Il est tout de même possible de contourner le problème si besoin en installant l'application FMI au format APK via le lien suivant : <https://m.apkpure.com/fr/feuille-de-match-informatisée/com.umanis.cordova.feuille-dematch>

*L'installation d'une application APK requiert l'autorisation d'installer des applications tierces dans les paramètres de la tablette. La démarche étant propre au modèle/version de chaque tablette, nous vous invitons à rechercher sur internet un tutoriel parmi les nombreux disponibles.*

## FORMATION PSC1

La saison dernière, plusieurs formations PSC1 ont eu lieu auprès des clubs de la Vienne. Cette année nous souhaitons renouveler l'opération.

Afin de pouvoir organiser des sessions cette saison, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer par la messagerie Zimbra si vous êtes intéressé par cette formation. Celles-ci seront planifiées s'il y a suffisamment de demandes.

## CDOS / FORMATION PROFESSIONNELLE : COMMUNIQUER SUR LES PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX

Le CDOS organise une formation ayant pour thème la communication sur les principaux réseaux sociaux, celle-ci aura lieu le :

**Judi 27 avril 2023  
de 9h à 17h à Poitiers**

Programme et inscription, [cliquez ici](#)

## SECTION SPORTIVE COLLEGE JULES VERNE

Les inscriptions à la section foot du collège Jules Verne situé à Buxerolles sont disponibles. Vous retrouverez le dossier de candidature en cliquant [ici](#).

## COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL

La commission Futsal du District a émis le souhait d'organiser une coupe départementale futsal (senior masculin).

Celle-ci est ouverte à tous les clubs de la Vienne sur la base du volontariat.

Dates :

- La compétition commencera début juin, après la fin du championnat en herbe.
- La finale se déroulera le **mardi 27 juin 2023 à Civaux.**

En fonction du nombre d'équipes inscrites la finale s'effectuera soit à 4 (sous la forme d'un tournoi) soit en match simple.

L'ouverture des inscriptions débute le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 30 avril.

L'engagement est **gratuit** et doit s'effectuer via Footclubs, dans la rubrique « Epreuves Fédérales » puis « Engagements » et « Nouvel Engagement : Coupe Départ. Futsal ».





## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

**En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.**

**Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.**

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Evalbox

Tous les arbitres recevront mensuellement un questionnaire EVALBOX entre 15 et 20 questions. Un examen EVALBOX a été envoyé, au mois de décembre, à l'ensemble des arbitres. Cette note compte à 30 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison et un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.

Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion. Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entrainera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.

#### Lancement de l'outil « ressenti » des arbitres

Cet outil, accessible sur le Portail des officiels après chaque rencontre, demandera à chaque arbitre de répondre par « oui » ou « non » à deux questions très simples :

- Avez-vous rencontré des comportements irrespectueux (insultes, contestations véhémentes, etc.) ?
- Avez-vous craint pour votre intégrité physique (agression, menaces, etc.) ?

Le cas échéant il conviendra d'indiquer quelle équipe et quel acteur (joueur, entraîneur, dirigeant ou supporters) est à l'origine du comportement reproché.



# AVIS AUX EDUCATEURS

## FORMATIONS ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



**Saison 2022 - 2023**

### FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	02 et 04/05/2023 06/05/2023	18h00 – 22h00 8h30 – 17h30

### CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Module U7	Installations Poitiers ASAC	19/04/2023	A confirmer
CFF2	Poitiers (District)	26/04/2023	8h30 – 17h30
CFF3	Jaunay-Clan	27/04/2023	18h00 – 22h00



Anthony ALLOUIS  
aallouis@lfna.fff.fr  
06 44 28 33 94



François JOSSE  
fjosse@foot86.fff.fr  
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine  
ir2f@lfna.fff.fr



## TIRAGE DES COUPES

Réunion du jeudi 13 avril 2023

### COUPE LOUIS DAVID

## COUPE LOUIS DAVID : 6<sup>ème</sup> tour le 23/04/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
108	POITIERS ASAC (1)	D3 B	OYRE DANGE (1)	D 1		<b>1</b>
109	VALLÉE DU SALLERON (1)	D4 C	SMARVES – ITEUIL (1)	D 1		<b>2</b>
110	COLOMBIERS (1)	D4 B	VERRIÈRES (1)	D 1		<b>3</b>
111	AVANTON (1)	D2 A	AVAILLES en CHATEL (1)	D3 A		<b>4</b>
112	MONTMORILLON (2)	D 1	CHASSENEUIL ST GEORGES (1)	D 1		<b>5</b>
113	VALENCE EN POITOU O.C. (1)	D3 C	CHÂTEAU LARCHER (1)	D 1		<b>6</b>
114	CHAUVIGNY (3)	D 1	MIGNE AUXANCES (2)	D 1		<b>7</b>
115	THURE BESSE (1)	D2 A	VALDIVIENNE (1)	D2 B		<b>8</b>

## COUPE LOUIS DAVID : 1/4 de Finale le 18/05/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
116	Vainqueur match 3		Vainqueur match 8			<b>A</b>
117	Vainqueur match 7		Vainqueur match 1			<b>B</b>
118	Vainqueur match 5		Vainqueur match 4			<b>C</b>
119	Vainqueur match 2		Vainqueur match 6			<b>D</b>

## COUPE LOUIS DAVID : 1/2 Finales le 04/06/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
120	Vainqueur match D		Vainqueur match C			<b>X</b>
121	Vainqueur match B		Vainqueur match A			<b>Y</b>

## COUPE LOUIS DAVID : Finale le 10/06/23

122	Vainqueur match Y		Vainqueur match X			
-----	-------------------	--	-------------------	--	--	--





## COUPE TASSIN

### COUPE TASSIN : 1/4 de Finale avant le 08/05/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
15	ST BENOÎT (1)	R3 C	BUXEROLLES (1)	R1 A		<b>A</b>
	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R2 B				
16	MIGNE AUXANCES (1)	R2 B	CHAUVIGNY (2)	R2 A		<b>B</b>
	BUXEROLLES (2)	R3 A				
17	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	R3 A	NEUVILLE (2)	R3 A		<b>C</b>
	LIGUGE (1)	R1 A	FONTAINE LE COMTE (1)	R2 B		
18	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 C	OZON (1)	R3 A		<b>D</b>
	STADE POITEVIN (2)	R1 A	MONTMORILLON (1)	R1 A		

### COUPE TASSIN : 1/2 Finales avant le 18/05/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
19	Vainqueur match D		Vainqueur match A			<b>X</b>
20	Vainqueur match C		Vainqueur match B			<b>Y</b>

### COUPE TASSIN : Finale le 10/06/23

21	Vainqueur match Y		Vainqueur match X			
----	-------------------	--	-------------------	--	--	--

## COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

### COUPE JOLLIET-ROUSSEAU: 5ème tour le 23/04/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
42	ESPOIR FC (1)	D5 C	LES 3 MOUTIERS (1)	D5A		<b>1</b>
43	DISSAY (1)	D4 B	CROUTELLE (1)	D4 D		<b>2</b>
44	HAIMS (1)	D5 F	VILLENEUVE (1)	D5 F		<b>3</b>
45	OUZILLY (1)	D4 D	ST SAVIOL (1)	D4 E		<b>4</b>
46	CHATAIN (1)	D4 E	VOUZAILLES (1)	D5 D		<b>5</b>



### COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : 1/4 de Finale le 18/05/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
47	Vainqueur match 2		Vainqueur match 4			<b>A</b>
48	COLOMBIERS (1)	D4 B	VALLÉE DU SALLERON (1)	D4 C		<b>B</b>
49	Vainqueur match 1		Vainqueur match 3			<b>C</b>
50	Vainqueur match 5		COUSSAY LES BOIS (1)	D4 B		<b>D</b>

### COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : 1/2 Finale le 04/06/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
51	Vainqueur match B		Vainqueur match C			<b>X</b>
52	Vainqueur match A		Vainqueur match D			<b>Y</b>

### COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : Finale le 10/06/23

53	Vainqueur match X		Vainqueur match Y		
----	-------------------	--	-------------------	--	--

## CHALLENGE des RÉSERVES

### CHALLENGE des RÉSERVES : 1/4 de Finale le 23/04/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
71	VALDIVIENNE (2)	D5F	BEAUMONT ST CYR (3)	D3B		<b>A</b>
72	NAINTRE (3)	D4 B	CHÂTEAU LARCHER (2)	D3C		<b>B</b>
73	ANTRAN (2)	D3A	NIEUIL L'ESPOIR (3)	D4 E		<b>C</b>
74	FLEURE (2)	D3C	MIGNALOUX BEAUVOIR (3)	D4 E		<b>D</b>

### CHALLENGE des RÉSERVES : 1/2 Finales le 18/05/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
75	Vainqueur match C		Vainqueur match D			<b>X</b>
76	Vainqueur match B		Vainqueur match A			<b>Y</b>

### CHALLENGE des RÉSERVES : Finale le 10/06/23

77	Vainqueur match X		Vainqueur match Y		
----	-------------------	--	-------------------	--	--



## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

### CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 6<sup>ème</sup> tour le 23/04/23

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	résultats
66	POITIERS BEAULIEU FC (1)	D5 E	ST MAURICE GENCAY (2)	D5H	
67	OYRE-DANGE (3)	D5B	LA CHAPELLE VIVIERS (1)	D5 F	
68	ST SAVIOL (2)	D5G	BLANZAY (1)	D5H	
69	SILLARS (1)	D5 F	LOUDUN (2)	D5A	
70	ST RÉMY SUR CREUSE (1)	D5 C	SAVIGNY L'EVESCAULT (1)	D5E	
71	MIREBEAU (2)	D5B	JARDRES (2)	D5E	

**Organisation du 6<sup>ème</sup> tour du Challenge Marcel Renaudie: 14 équipes.**

11 vainqueurs du 5<sup>ème</sup> tour

1 équipe éliminée du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe Jolliet Rousseau

Soit un nombre de matches au 5<sup>ème</sup> tour de 5

**Soit un nombre de matches au 6<sup>ème</sup> tour de 6**

La commission procède au tirage intégral

**Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**7<sup>ème</sup> tour :** le 18 mai 2023

**1/4 de finale :** le 20/21 mai 2023

**1/2 finales :** 03/04 juin 2023

**Finale :** le 10 juin 2023

Le nombre d'équipes qui continuent leur parcours en Coupe Jolliet Rousseau et Challenge des Réserves est trop important pour permettre de procéder à la suite du tirage.

Le tirage du prochain tour sera effectué au District en fonctions des équipes éliminées de ces coupes.



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 12 avril 2023  
Procès-verbal n° 32

**Présidente** Mme Maryse MOREAU.  
**Présents** MM. Didier DANIEL et François PAIREMAURE  
**Excusés** MM. Eric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 31 sans modification

\*\*\*\*\*

**La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le vendredi 05 mai 2023.**

Coupe Louis David : **Poitiers 3 cités**  
Coupe André Tassin : **Migné Auxances**  
Coupe Jolliet Rousseau : **Espoir FC**  
Challenge des Réserves : **ACG Foot Sud 86**  
Challenge Marcel Renaudie : **Smarves Iteuil**

\*\*\*\*\*

### RAPPEL IMPORTANT

**La Commission rappelle aux clubs que le délai réglementaire pour envoyer les FMI est de 24 heures suivant la rencontre (article 139 bis – formalités d'après match)**

### RÉSERVES enregistrées sur la FMI

**Liste des réserves qui sont le plus couramment utilisées dans les 5 dernières journées**

*R 5 : participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.*

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ....., pour le motif suivant : des joueurs du club de ..... sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

*R 8 : limitation d'équipiers supérieurs.*

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ....., pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs ayant joué plus de **10** matchs avec une équipe supérieures du club ..... (5 dernières journées)

*R 11 : participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.*

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs NOM PRÉNOM participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.





### Rappel des réserves sur le nombre de joueurs mutés

R 3 : nombre de mutés supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : sont inscrits plus de \*\*\* joueurs mutés.

\*\*\* à compléter selon la situation du club mis en cause vis à vis du statut de l'arbitrage publié en fin de saison précédente (0, 2, 4, 6 voire 7)

R 4 : nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : sont inscrits plus de 2 joueurs mutés hors période.

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		13	29/01/23	24899428	Château Larcher (1) / Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	16/04/23
D1		16	11/03/23	24899446	Verrières (1) / Nord Vienne (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D1		18	02/04/23	24899454	Chauvigny (2) / Beaumont St Cyr (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	A	16	11/03/23	24899574	Rouillé (1) / Montamisé (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	B	13	29/01/23	24902971	Leignes sur Fontaine (1) / Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902985	Fleuré (1) / Lusignan (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902988	Brion St Secondin (1) / St Julien l'Ars (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	A	16	11/03/23	24899973	Naintré (2) / Cenon / Vouneuil (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	B	14	26/02/23	24900227	La Pallu (1) / Biard (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900380	Lavoux Liniers (1) / Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900383	Sommières St Romain (1) / Château Larcher (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	18	02/04/23	24900392	Valence en Poitou OC (1) / Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Arrêté municipal	21/05/23
D3	C	18	02/04/23	24900396	Sommières St Romain (1) / Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	23/04/23
D4	A	16	12/03/23	24900603	Nord Vienne (2) / Moncontour (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	16	12/03/23	24900607	Leigné sur Usseau (1) / Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	17	26/03/23	24900612	Moncontour (1) / Cissé (1)		23/04/23
D4	B	14	26/02/23	24902971	Beaumont St Cyr (4) / Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	16/04/23 à 13h15
D4	D	18	02/04/23	24901010	Valence en Poitou OC (2) / Migné Aauxances (3)	Arrêté municipal	23/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901251	St Christophe (2) / Loudun (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901252	Moncontour (2) / Monts sur Guesnes (1)		16/04/23
D5	A	16	12/03/23	24901262	Sammarçolles / ASM (2) / Loudun (2)	Arrêté municipal	21/05/23
D5	A	16	12/03/23	24901264	St Christophe (2) / Orches (1)	Arrêté municipal	23/04/23
D5	A	16	12/03/23	24901267	St Léger de Montbrillais (2) / Ceaux La Roche (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	17	26/03/23	24901268	Nord Vienne (2) / Moncontour (2)		23/04/23
D5	B	14	26/02/23	24901383	Mirebeau (2) / Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	16	12/03/23	24901396	Mirebeau (2) / Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	07/05/23
D5	B	18	02/04/23	24901409	Mirebeau (2) / Champigny (1)	Arrêté municipal	28/05/23
D5	C	17	26/03/23	24901532	Coussay les Bois (2) / Availles en Châtelleraut (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	D	18	02/04/23	24901671	Bonneuil Matours (2) / Avanton (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	F	16	12/03/23	24901925	Saulgé (1) / Valdivienne (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	G	18	01/04/23	24902136	Payroux Charroux Mauprévoir (2) / Aslonnes (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D5	H	16	12/03/23	24902252	Brion St Secondin (3) / Lhonnaizé (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	16	12/03/23	24902254	Château Larcher (3) / St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	18	02/04/23	24910668	Payroux Charroux Mauprévoir (3) / Blanzay (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	18	02/04/23	24910667	Château Larcher (3) / Pressac / Availles Limouzine (1)	Arrêté municipal	23/04/23



SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1		14	26/03/23	24923607	Dissay (1)	Jaunay Marigny (1)	Terrain déclaré impraticable	23/04/23
Fém D2		11	26/02/23	24948350	Le Tallud (1)	Ste Eanne (1)	Occupation des terrains	16/04/23
Fém D2		15	02/04/23	24948371	Le Tallud (1)	Gatinaises FC (1)	Arrêté municipal	23/04/23
Fém D3	A	4	19/03/23	25597721	Moncoutant (1)	Vrines (1)	Arrêté municipal	16/04/23
Fém D3	B	5	26/02/23	25597973	Naintré (1)	Boutonnais FC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
U11/13	A	4 Phase 3	11/03/23	25598880	Partheray Viennay (1)	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	B	4 Phase 3	11/03/23	25599225	Bressuire (1)	Montmorillon (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	C	6 Phase 3	25/03/23	25605407	Poitiers 3 Cités (2)	Cherveux Champdeniers (1)	Occupation des terrains	22/04/23
U11/13	D	4 Phase 3	11/03/23	25605460	La Chapelle Bâton (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D4	E	17	26/03/23	24901138	Poitiers Gibauderie (2)	Champagné (1)	Arrêté à la 45ème minute pour terrain impraticable	16/04/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D1		14	26/03/23	24923608	La Chapelle Bâton (1)	St Romans les Melle (1)	Arrêté à la 47ème minute pour terrain impraticable	23/04/23

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

**Dangé St Romain** (Stade Marcel Thiollet interdit du 01/03/23 au 15/04/23)

**Mauprévoir** (à compter du 01/04/23)

**Mirebeau** (courriel du 27/01/23 à 12h39) : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe jusqu'à la fin de la saison.



## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ASM	Ingrandes	Poitiers Asac
Avanton	Jardres	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Poitiers Portugais
Biard	La Pallu	Sèvres Anxaumont
Blanzay	Leignes sur Fontaine	Smarves Iteuil
Boivre	Ligugé	St Benoît
Bonnes	Lusignan	St Julien l'Ars
Bonneuil Matours	Mignaloux Beauvoir	St Maurice Gençay
Brion St Secondin	Mirebeau	Stade Poitevin
Buxerolles	Montmorillon	Thuré Besse
Cenon / Vouneuil	Naintré	Usson l'Isle
Champigny Le Rochereau	Neuville	Valdivienne
Château Larcher	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou – Couhé
Châtelleraut Portugais	Nord Vienne	Valence en Poitou OC
Colombiers	Nouaillé Maupertuis	Vallée du Salleron
Espoir	Oyré Dangé	Vicq sur Gartempe
Fontaine le Comte	Ozon	Vivonne
GJ Foot Sud 86	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouillé
GJ Montasèvres	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

## DÉPARTEMENTAL 3

### Match n° 24900227 : La Pallu (1) – Biard (1) en poule B du 26/02/23 remis le 16/04/23

Demande du club de La Pallu (courriel du 07/04/23 à 09h56) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de La Pallu.



## DÉPARTEMENTAL 4

### **Match n° 24900617 : L'Envigne (2) – Ingrandes (2) en poule A du 01/04/23**

Courriel du club de l'Envigne (02/04/23 à 16h04) envoyant la copie de la feuille de match papier suite à un dysfonctionnement de la FMI.

Original de la feuille de match papier reçu.

### **Match n° 24900739 : Beaumont St Cyr (4) – Bonneuil Matours (1) en poule B du 12/03/23 remis le 09/04/23**

Courriel de confirmation de réserve (11/04/23 à 11h56) du club de Bonneuil Matours.

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Beaumont St Cyr, pour le motif suivant : des joueurs du club de Beaumont St Cyr sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que les équipes de Beaumont St Cyr (1), (2) et (3) ne jouaient pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification des feuilles de match des dernières rencontres des équipes de Beaumont St Cyr (1) évoluant en Régional 2 poule A (dernier match, en championnat : Beaumont St Cyr (1) – St Savin St Germain (1) du 02/04/23), Beaumont St Cyr (2) évoluant en Départemental 1 (dernier match en championnat : Beaumont St Cyr (2) – Oyré Dangé (1) du 26/03/23) et Beaumont St Cyr (3) évoluant en Départemental 3 poule B (dernier match, en championnat : Vouneuil Béruges (2) – Beaumont St Cyr (3) du 02/04/23) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre d'une des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de Beaumont St Cyr (4) n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Bonneuil Matours.

**Dossier classé.**

## DÉPARTEMENTAL 5

### **Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux**

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

\*\*\*\*\*

### **Match n° 24901262 : Sammarcolles / ASM (2) - Loudun (2) en poule A du 12/03/23**

L'équipe de Loudun (2) étant qualifiée pour le tour suivant du Challenge Marcel Renaudie, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 21/05/23.

### **Match n° 24901274 : Loudun (2) – Monts sur Guesnes (1) en poule A du 01/04/23**

#### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 31 du 05/04/23 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Loudun (2) d'un joueur (licence n° 2543866947) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club de Loudun a été informé et a formulé ses observations (courriel du 07/04/23 à 17h26).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline, PV n° 27 du 02/03/23, pour un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 06/03/23 et que l'équipe de Loudun (2) évoluant en Départemental 5 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis cette date (Arrêt municipal le 12/03/23 et matchs gagnés par forfait les 19 et 25/03/23).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Loudun (2) pour en donner le gain à l'équipe de Monts sur Guesnes (1) avec 3 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Loudun.

**Dossier classé.**



**Match n° 24901396 : Mirebeau (2) – Leigné sur Usseau (2) en poule B du 12/03/23**

L'équipe de Mirebeau (2) étant qualifiée pour le tour suivant du Challenge Marcel Renaudie, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 07/05/23.

**Match n° 24901408 : Ingrandes (3) – Vouzailles (2) en poule B du 02/04/23**

Courriel du club d'Ingrandes (06/04/23 à 15h16) signalant le forfait de l'équipe de Vouzailles (2) 2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Vouzailles (sans déplacement).  
Amende de 33€ au club de Vouzailles.

**Match n° 24902123 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – ACG Foot Sud 86 / Savigné (3) en poule G du 12/03/23 remis le 18/03/23 et à nouveau remis le 07/04/23**

Résultat de la rencontre parvenu (le 08/04/23 à 19h03) sans FMI.  
Courriel du club de Payroux Charroux Mauprévoir (09/04/23 à 19h13) pour signaler un dysfonctionnement de la tablette et envoyer la copie de la feuille de match.  
Original de la feuille de match papier reçu.  
**Dossier classé**

**Match n° 24902273 : Sommières St Romain (2) – Queaux Moussac (1) en poule H du 30/04/23****Match n° 24902276 : Sommières St Romain (2) – St Maurice Gençay (2) en poule H du 07/05/23****Match n° 24910675 : Sommières St Romain (2) – Pressac / Availles Limouzine (2) en poule H du 28/05/23**

Courriel du club de Sommières St Romain (06/04/23 à 16h48) signalant qu'en raison de travaux de rénovation et d'agrandissement des vestiaires du stade Philippe Moyneau à St Romain en Charroux, les rencontres en rubrique se dérouleront sur le terrain de Sommières du Clain, même horaire.

**U 15****Match n° 25559584 : Poitiers 3 Cités (1) – GJ Espoir Sud Poitiers (2) en Départemental 1 du 21/01/23 remis le 08/04/23**

Courriel de réclamation (09/04/23 à 21h40) du club de Poitiers 3 cités.  
Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer, avec la copie du courriel de réclamation, le Groupement de Jeunes Espoir Sud Poitiers, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 26 avril 2023**, terme de rigueur.  
**Dossier en instance.**

**U 13****Match n° 25559938 : Poitiers Stade (2) – Châtelleraut SO (2) en Départemental 1 du 21/01/23 remis le 08/04/23**

Courriel de confirmation de réserve (08/04/23 à 18h24) du club de Châtelleraut SO.  
Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du Stade Poitevin FC pour le motif suivant : des joueurs du club du Stade Poitevin FC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.  
La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.  
**Dossier en instance.**

**CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3****Match n° 25597717 : Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) – Moncoutant (1) en poule A du 05/03/23**

Courriels du club de Moncoutant (06/03/23 à 16h16 et 07/03/23 à 10h18)  
La Commission reprend le dossier laissé en instance du PV n° 26 du 08/03/23  
Après avoir consulté les services juridiques de la FFF et de la LFN-A, il ressort que tant qu'un document officiel ne pourra attester d'un changement, ce sont les documents actuels qui donne l'identité et le sexe de la personne.  
Compte tenu de ces réponses, la joueuse en cause pouvait participer à la rencontre.  
**Dossier classé.**

**Match n° 25597975 : Château Larcher / Ligugé (1) – Naintré (1) en poule B du 02/04/23**

Rencontre fixée sur le terrain de Ligugé en raison de l'occupation des terrains de Château Larcher.  
Courriel du club de Château Larcher (02/04/23 à 19h08) envoyant la copie de la feuille de match suite à un non-fonctionnement de la FMI.  
Original de la feuille de match papier reçu.

**CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)****Match n° 25605471 : GJ VVM Chauvigny (1) – Lusignan (2) en poule E du 11/03/23 remis le 01/04/23**

Courriel du club de Lusignan (07/04/23 à 10h23) informant qu'en raison de l'obligation de présenter 12 joueuses au Festival foot U13 Pitch, l'effectif du club ne permet pas de jouer la rencontre en rubrique.  
La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Lusignan (2) (sans déplacement)  
**Dossier classé.**

**CHALLENGE MARCEL RENAUDIE****Match n° 25790126 : Blanzay (1) – Aslonnes (1) du 09/04/23**

Courriel du club d'Aslonnes (07/04/23 à 17h43) signalant le forfait de son équipe.  
Forfait de l'équipe d'Aslonnes (1) (sans déplacement)  
Amende de 33€ au club d'Aslonnes.  
L'équipe de Blanzay (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

**Match n° 25790129 : Jardres (2) – Châtelleraut Portugais (3) du 09/04/23**

Courriel de confirmation de réserve (10/04/23 à 21h20) du club de Jardres.

1) Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Châtelleraut Portugais, pour le motif suivant : des joueurs du club de Châtelleraut Portugais sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

2) Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Châtelleraut Portugais, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Châtelleraut Portugais (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match)

La commission prend connaissance des réserves pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

1) Considérant que les équipes de Châtelleraut Portugais (1) et (2) et U17 (1) ne jouaient pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification des feuilles de match de la dernière rencontre des équipes de Châtelleraut Portugais (1) évoluant en Régional 3 poule A (dernier match, en championnat : St Varent Pierregeay (1) – Châtelleraut Portugais (1) du 02/04/23), Châtelleraut Portugais (2) évoluant en Départemental 3 poule A (dernier match en championnat : Châtelleraut Portugais (2) – Aailles en Châtelleraut (1) du 02/04/23) et U17/18 (1) évoluant en Départemental 2 poule A (dernier match, en championnat : Loudun / Nord Vienne / Sammarçolles / ASM (1) – Châtelleraut Portugais (1) du 25/03/23) que les joueurs Cédric AMERILUS et Evan PANSA inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre d'une des équipes supérieures susnommées (en U17/18).

Considérant que l'équipe de Châtelleraut Portugais (3) est en infraction avec les dispositions des articles 7.6.A et 7-6.B du règlement du Challenge Marcel Renaudie.

**Par ces motifs dit cette réserve fondée.**

2) Considérant après vérification des feuilles de Châtelleraut Portugais (1), (2) et U17/18 (1) que seul le joueur Souhil SAHNOUNE a participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure.

**Par ces motifs dit cette réserve non fondée.**

Considérant que la réserve n° 1 est fondée

**Par ces motifs, donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Châtelleraut Portugais (3) pour en donner le gain à l'équipe de Jardres (2) avec 3 buts à 0.**

Les droits de réserve (40€) seront débités au club de Châtelleraut Portugais.

L'équipe de Jardres (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

**Dossier classé.**



## COUPE du POITOU

### **Match n° 25754572 : Chauvigny (1) – Lusignan (1) du 12/03/23 remis le 09/04/23**

Courriel du club de Lusignan (08/04/23 à 21h48) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Lusignan (1) (sans déplacement)

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre (10/04/23 à 20h16) confirmant son déplacement.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Teddy FOURNIER (33€) sont à la charge du club de Lusignan.

Amende de 33€ au club de Lusignan.

L'équipe de Chauvigny (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

### **Match n° 25754577 : Moncoutant (1) – Dissay (1) du 12/03/23 remis le 09/04/23**

Courriel du club de Dissay (09/04/23 à 12h34) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Dissay (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Dissay.

L'équipe de Moncoutant (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

### COUPE DU POITOU à 11 : 1/4 de FINALE le 30/04/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
15	ECHIRE / CELLES-VER / CHAURAY (1)	D 3 A	MIGNE AUXANCES (1)	D 1		<b>A</b>
16	L'ENVIGNE (1)	D 3 A	CHAUVIGNY (1)	D 3 B		<b>B</b>
17	STADE POITEVIN (1)	D 1	STE EANNE (1)	D 2		<b>C</b>
18	MONCOUTANT (1)	D 3 A	VALDIVIENNE (1)	D 1		<b>D</b>

### COUPE DU POITOU à 11 : 1/2 FINALES le 21/05/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
19	Vainqueur match D		Vainqueur match A			<b>X</b>
20	Vainqueur match B		Vainqueur match C			<b>Y</b>

### COUPE DU POITOU à 11 : FINALE le 03/06/23

21	Vainqueur match X		Vainqueur match Y			
----	-------------------	--	-------------------	--	--	--

## DIVERS

#### **Courriel du club de St Maurice Gençay :**

Réponse par la messagerie Zimbra.

#### **Courriel du club de Leignes sur Fontaine :**

Pris note.

## RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

-Match n° 25790129 : Jardres (2) – Châtellerault Portugais (3) du 09/04/23

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



## INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2022/2023

### SELECTION de la VIENNE U14 Garçons (joueurs nés en 2009)



### CONVOCATION OFFICIELLE Tournoi INTERDISTRICTS

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenu dans la Sélection de la Vienne U14 afin de défendre les couleurs de notre département lors du prochain Tournoi « Interdistricts » prévu le :

**MARDI 18 AVRIL 2023 à NIORT**

(Stade de la Mineraie - Avenue du Maréchal Leclerc – Route de Parthenay – 79000)

Le rendez-vous pour chaque joueur retenu est fixé, directement sur place, à **12h15**

**Chaque joueur devra se munir de son équipement complet de joueur, d'une gourde**

*Le District, pour cette compétition, fournira : Chaussettes, Short, Maillot.*

Encadrement de la Sélection : Anthony ALLOUIS (CTD PFF 86) et Patrick ECALLE (Commission Technique 86).

#### Liste des 15 joueurs retenus

	NOM	Prénom	CLUB
1	MONNEREAU FRENEUIL	Anatole	U.S MIGNE-AUXANCES
2	FAYOL	Dylan	STADE POITEVIN F.C
3	TEXIER	Clément	S.O. CHÂTELLERAULT
4	METAYE	Lucas	STADE POITEVIN F.C
5	CHAHER	El Kadir	STADE POITEVIN F.C
6	EL HADDAD	Mehdy	STADE POITEVIN F.C
7	MAUNIE	Jules	S.O. CHÂTELLERAULT
8	PROUST	Emile	STADE POITEVIN F.C
9	SIMON	Lloris	S.O. CHÂTELLERAULT
10	BOURAS	Yliès	S.O. CHÂTELLERAULT
11	CLOCHARD AMBLARD	Nolan	STADE POITEVIN F.C
12	CISSE	Sankouba	STADE POITEVIN F.C
13	BAZILE OCTUVON	Kylian	S.O. CHÂTELLERAULT
14	FAITEAU	Mathis	G.J V.V.M CHAUVIGNY
15	MARTIN TELLIER	Titouan	STADE POITEVIN F.C





## DEROULEMENT de la COMPETITION :

<b>Interdistricts U14 Garçons</b> <b>Le mardi 18 avril 2023</b> <b>A Niort (à confirmer)</b> (Stade de la Mineraie - Avenue du Maréchal Leclerc - Route de Parthenay - 79000 NIORT)				
<i>Arrivée des délégations à partir de 12h30</i>				
Sélections				
Charente	Temps de match	Pause coaching	Début des rencontres	
Charente-Maritime	0:30	0:05	14:00	
Deux-Sèvres				
Vienne				
Terrains pelouses naturelles				
Sélections recevantes	Score	Sélections visiteuses	Horaires	Terrain
Charente		Charente-Maritime	14:00	T1
Deux-Sèvres		Vienne	14:00	T2
Charente-Maritime		Vienne	15:00	T1
Charente		Deux-Sèvres	15:00	T2
Vienne		Charente	16:00	T1
Charente-Maritime		Deux-Sèvres	16:00	T2

Pour toute autre information complémentaire, merci de bien vouloir me contacter au 06.44.28.33.94.

**Anthony ALLOUIS,**  
Conseiller Technique Départemental PPF 86.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Saison 2022/2023

# Sélection VIENNE/DEUX-SEVRES U14 Filles

## CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent plusieurs rassemblements à destination des jeunes joueuses nées en 2009.

### Programme de détection :

- Mercredi 16/11 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 25/01 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 08/03 : stage (avec 31 joueuses convoquées)
- Lundi 27/03 : séance d'entraînement spécifique (15 joueuses convoquées)
- Mercredi 05/04 : match amical contre Sélection Deux-Sèvres U14F à Pompaire (15 joueuses convoquées)
- **Vendredi 21/04 : tournoi Interdistricts (Sélection commune Vienne/Deux-Sèvres)**
- Samedi 17 et Dimanche 18/06 : stage Régional LFNA à Puyjoyen



## VENDREDI 21 AVRIL 2023 à PUJMOYEN

(102, rue d'Angoulême - 16400)

**Rendez-vous directement sur place à 10h30**

**au Centre d'hébergement et de restauration « Le Cercle »**

**de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine**

(fin prévue vers 17h)

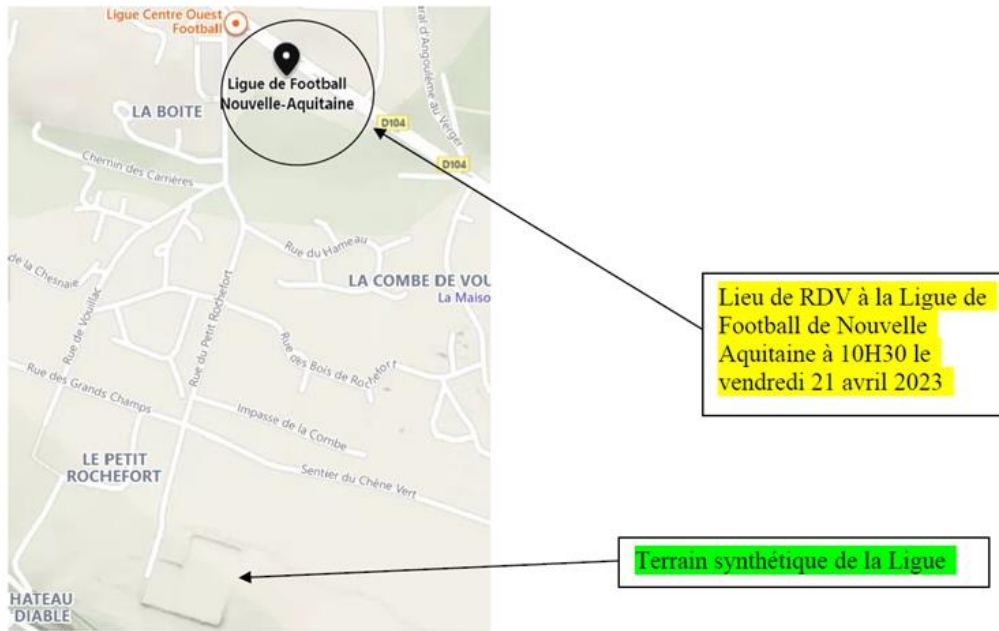
Chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'une gourde

La restauration du midi sera prise en charge à 11h.

### Liste des 11 joueuses convoquées

	NOM	Prénom	CLUB
1	BRISSONNET	Lyse	U.ET.S. MONTMORILLON
2	DELOUTRE	Camille	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
3	DIEUMEGARD	Valentine	U.S. MIGNE AUXANCES
4	GIRAUD	Léonie	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
5	KANI	Moriland	STADE POITEVIN F. C.
6	KITOYI	Cassy	STADE POITEVIN F. C.
7	LABILLE	Shanna	STADE POITEVIN F. C.
8	LEMAITRE	Jade	C.S. DISSAY
9	PEREIRA GOMES	Marina	E.S. BUXEROLLES
10	PICARD	Océance	STADE POITEVIN F. C.
11	POUPIN	Emma	C.S. DISSAY



En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT aux numéros suivants : M. Jean-Paul BLOT, Commission Technique 86 - 06.07.61.55.92 et/ou M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86 - 06.44.28.33.94